



Étirements au travail

Par Serge67

Bonjour,
Mon entreprise instaure des étirements le matin en début de poste. C'est une bonne chose mais plusieurs personnes ne sont pas à l'aise et mon manager dis que c'est une obligation de les faire.
Ma question est la suivante a-t-il le droit d'obliger les employés à faire des exercices d'étirements ?

Par kang74

Bonjour

Un employeur DOIT utiliser tout moyen de prévention pour la santé et la sécurité de ses salariés , et PEUT vous assigner à toutes tâches dans la mesures ou vous êtes payés.

Par de là, ne sachant pas quelles tâches vous sont assignées, si vous avez des doutes sur la finalité vous pouvez en parler au CSE et au medecin du travail .

M'enfin ils peuvent trouver votre démarche curieuse si ces étirements sont au profit de la santé et la sécurité du salarié .

Par Serge67

Il y a beaucoup de tâches de manutention donc tout à fait bénéfique mais comme je le mentionne dans le post certaines personnes ne sont pas moralement à l'aise de le faire en groupe devant d'autres personnes.

Par Prana67

Bonjour,

Je suis un peu plus nuancé que kang74. L'employeur peut vous assigner à toute tache prévue dans votre contrat. Concernant ces exercices physiques je ne vois pas comment l'employeur peut les imposer. Pour moi il y a une atteinte aux libertés individuelles. Ce genre d'activité ne peut se faire que sur la base du volontariat. L'employeur devrait aussi vérifier avec le médecin du travail si tous les salariés sont bien aptes à faire les exercices proposés.

En complément lisez L. 2312-80 qui dit clairement que c'est le CSE qui assure ou contrôle la gestion des activités physiques. Est-ce le cas dans votre entreprise ?